

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 07/02/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	15

L'an deux mil vingt cinq, le Vendredi 7 Février 2025 à 17:45, le Conseil Municipal de la Commune de MASSAY s'est réuni à la mairie, salle des Actes lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 3 Février 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03/02/2025.

Vote
à la majorité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, CORNOT Gaëlle, MERSEY Yvette, MEUNIER Marion, THEVENIN Sandrine, MM : BEGIN Rémi, BITAUD Nicolas, CHIPAUX Louis, LEPLAT Michel, METVIER Joël, PESKINE Jacques, TOUBOUL Didier

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 10/02/2025

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : BOUGERET Jean-Louis à M. CHIPAUX Louis, CIDALE Jean-Charles à M. BITAUD Nicolas

Affichage le 10/02/2025

A été nommé(e) secrétaire : M. METVIER Joël

DEL-2025-02-06 – Tarifs 2025 - Maison Communale -

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer pour actualiser la fiche des tarifs 2025 de la salle communale, en effet la salle 50 étant réservée aux réunions diverses des associations, le tarif de location pour les massayais et autres n'a pas lieu d'être.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide d'e :

- Fixer les tarifs des salles de la Maison Communale pour l'année 2025 comme présenté ci-dessous,
- De facturer aux Associations, pour les utilisations pendant le week-end, au prix indiqué sur le contrat de mise à disposition, les deux premières utilisations restants gratuites.
- De ne pas facturer aux Associations les 25,00 € pour l'utilisation de la cuisine.
- Le montant de la caution est de 1 000 € composé de 2 chèques de 800 € et 200 €

Salle - 150 pers	Réunion (= 4 h)		1 journée (Utilisation le midi)		1 journée + lendemain (Utilisation le soir)	
	ETE	HIVER	ETE	HIVER	ETE	HIVER
	01/04 – 30/09	01/10 – 31/03	01/04 – 30/09	01/10 – 31/03	01/04 – 30/09	01/10 – 31/03
PRIX EN EUROS € - 2025						
Association Massay – à partir 3 ^e utilisation	-	-	-	-	100	120
Massayais	-	-	-	-	300	340
Autres	-	-	-	-	440	530
Caution	1 000,00 € (800,00 € + 200,00 €)					
Salle - 50 pers**	Réunion (= 4 h)		1 journée		1 journée + lendemain	
	ETE	HIVER	ETE	HIVER	ETE	HIVER
	01/04 – 30/09	01/10 – 31/03	01/04 – 30/09	01/10 – 31/03	01/04 – 30/09	01/10 – 31/03
Association Massay	-	-	-	-	-	-
Caution	1 000,00 € (800,00 € + 200,00 €)					

La salle 50 étant réservée gracieusement aux associations dans le cadre de leurs assemblées et réunions.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20250207-DEL-2025-02-06-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2025

Pour copie conforme :
En mairie, le 10/02/2025

Le Maire
~~Le Maire D. Hévoque~~



Secrétaire de séance
M. METIVIER Joël

Publicité des actes de la commune par voie d'affichage le 10/02/2025